



Les retraites des femmes nettement inférieures à celles des hommes

Avec 1 188 euros par mois en moyenne en 2012, les femmes âgées de plus de 60 ans du Grand Est perçoivent une pension de retraite 35 % inférieure à celle des hommes du même âge : sur ce plan, la région est l'une des plus inégalitaires de métropole. Cet écart résulte principalement des différences de parcours professionnels, moins favorables pour les femmes qui ont souvent interrompu ou ralenti leur activité. Ainsi, elles ont validé en moyenne huit années de moins que leurs homologues masculins. Les femmes ont aussi plus fréquemment occupé des emplois peu qualifiés.

Dans l'Aube, les femmes ont davantage travaillé et donc davantage cotisé. C'est l'inverse en Moselle, où les écarts de pensions entre hommes et femmes sont les plus marqués de la région.

Les inégalités se réduisent cependant au fil des générations, car les jeunes retraitées ont été plus actives, et sont plus diplômées que leurs aînées. Mais de fortes disparités de pensions de retraite existent encore, davantage parmi celles des femmes que parmi celles des hommes.

Erwan Auger, Thomas Ducharne, Sophie Villaume, Insee

La moindre participation au marché du travail, les inégalités de carrières et de salaires pèsent sur les revenus des femmes au moment de la retraite. À cela s'ajoute, à partir d'un certain âge, la plus grande probabilité de vivre seule, sans conjoint apporteur de ressources. Les veuves perçoivent toutefois une pension de réversion, sous certaines conditions. Les femmes âgées sont ainsi potentiellement plus exposées à la pauvreté que leurs homologues masculins.

Selon l'échantillon interrégimes de retraités (EIR), collecté par la Direction de la Recherche, de l'Évaluation, des Études et des Statistiques (Drees), 533 900 hommes et 641 400 femmes de plus de 60 ans résidant dans le Grand Est ont perçu des pensions de retraites en 2012.

L'étude de ces pensions constitue un premier élément d'analyse des ressources et conditions de vie des seniors (personnes d'au moins 60 ans). Mais d'autres facteurs influent également : ils sont notamment plus souvent

propriétaires de leur logement, et disposent plus souvent de revenus du patrimoine (*encadré 1*).

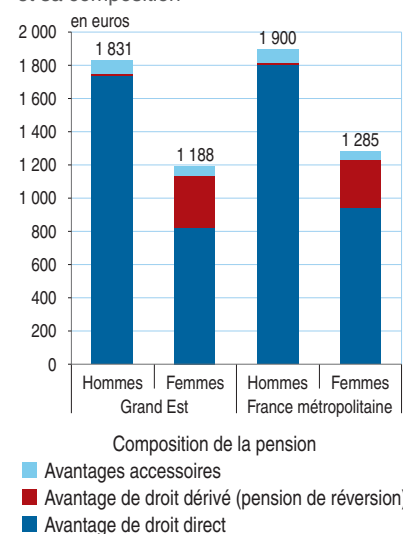
Une pension de retraite en moyenne 35 % inférieure à celle des hommes

Dans le Grand Est, les retraitées de plus de 60 ans perçoivent une pension de retraite moyenne de 1 188 € bruts par mois, soit 35 % de moins que leurs homologues masculins (1 831 €) (*figure 1*). C'est dans la région que les inégalités de retraite entre hommes et femmes sont les plus fortes (*figure 2*) ; celles-ci sont moins prononcées à l'échelle de la France métropolitaine (32 %).

Les femmes du Grand Est perçoivent une pension en moyenne inférieure de 8 % à celle des retraitées françaises qui s'élève à 1 285 €. L'écart n'est que de 4 % pour les hommes, avec un montant moyen brut pour l'ensemble des retraités français de 1 900 €. Notre région est, après la Corse, celle où la pension de retraite des femmes est la plus faible, suivie par les Hauts-de-France.

1 La pension de réversion représente plus d'un quart de la pension des femmes

Montant moyen brut mensuel de la retraite et sa composition



Lecture : en 2012, les hommes de 60 ans ou plus du Grand Est perçoivent une retraite mensuelle brute de 1 831 euros en moyenne, contre 1 188 euros pour les femmes. Champ : France métropolitaine, retraités de 60 ans ou plus. Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2012, traitements Insee.

Au sein du Grand Est, les disparités départementales sont assez marquées. En Moselle, la retraite moyenne des femmes est la plus basse de la région (1 097 €), et ce département se classe de ce point de vue juste avant le Tarn-et-Garonne, le dernier de métropole ; par ailleurs, la pension de retraite moyenne des hommes y est légèrement supérieure à celle observée au niveau régional. Ainsi, c'est en Moselle que l'écart hommes-femmes en termes de pension de retraite est le plus important de France (plus de 40 %). À l'opposé, les pensions de retraites des femmes sont plus élevées dans le Bas-Rhin, ou encore dans l'Aube et la Marne. La Meuse est le département le moins inégalitaire de la région (moins de 30 % d'écart entre les montants moyens de pension des femmes et des hommes), suivi par l'Aube et les Vosges.

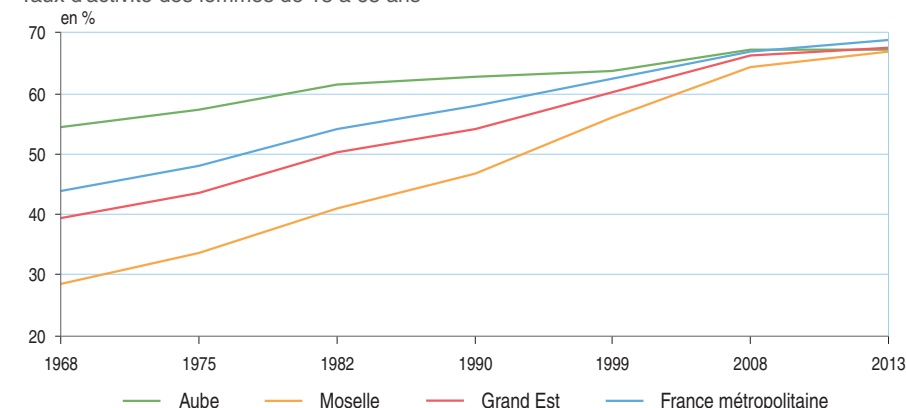
Des carrières souvent incomplètes et moins rémunératrices

Ce sont principalement les différences de carrières des hommes et des femmes qui expliquent les inégalités en matière de pensions de retraite.

Certaines femmes n'ont jamais travaillé, ou pas suffisamment pour avoir une retraite : dans le Grand Est en 2013, 8 % des femmes de plus de 60 ans se déclarent femmes au foyer (hors retraitées), contre 5 % à l'échelle nationale. Ainsi, près de 6 % des retraitées de la région ne perçoivent qu'un avantage de droit dérivé (pension de réversion) et aucun avantage de droit direct lié à l'activité professionnelle (*encadré 2*). Pratiquement aucun homme n'est dans ce cas. Le Grand Est est l'une des quatre régions métropolitaines où la proportion de femmes percevant seulement des droits dérivés est la plus élevée (un point de plus qu'en France métropolitaine). Dans cette situation, les montants des retraites sont très faibles : en moyenne 976 € par mois.

3 Jusqu'à récemment, les femmes participaient moins au marché du travail dans le Grand Est qu'au niveau national

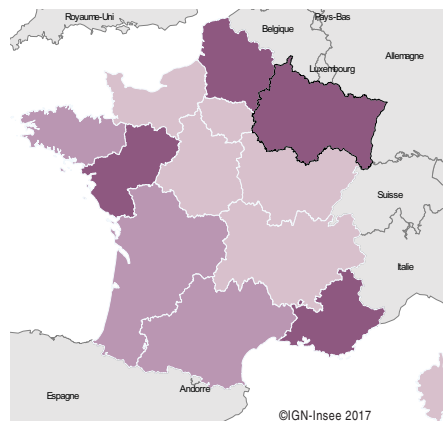
Taux d'activité des femmes de 15 à 65 ans



Lecture : en 1968, 39,5 % des femmes de 15 à 65 ans résidant dans le Grand Est étaient actives (en emploi ou au chômage).
 Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 65 ans.
 Source : Insee, recensements harmonisés de population.

2 Le Grand Est est la région française où les inégalités de retraites entre hommes et femmes sont les plus marquées

Écart entre les niveaux moyens de pensions des hommes et des femmes (en %)



Écart (en %)
 ■ moins de 31,5 % Grand Est : 35,1 %
 ■ de 31,5 à 33,5 % France métropolitaine : 32,3 %
 ■ plus de 33,5 %

Champ : France métropolitaine, retraités de 60 ans ou plus.
 Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2012, traitements Insee.

effectué une carrière complète, le montant moyen des retraites des femmes de la région atteint 1 504 €, et celui des hommes 1 954 €. L'écart hommes-femmes se réduit ainsi sensiblement, mais il est tout de même de 23 % (contre 21 % en France métropolitaine). En effet dans le Grand Est en 2013, 63 % des femmes de plus de 60 ans sont ou ont été employées ou ouvrières, soit 8 points de plus que les hommes ; à l'inverse, elles occupent ou ont occupé moins souvent des postes de cadres ou de professions intermédiaires (18 % d'entre elles contre 30 % des hommes). Ceci est à mettre en relation avec les diplômes obtenus : dans la région, 63 % des femmes de plus de 60 ans n'ont pas de diplôme, ou un diplôme équivalent au BEPC, alors que seuls 44 % des hommes sont dans ce cas. Par rapport à l'ensemble des Français, les hommes âgés du Grand Est sont un peu plus diplômés, tandis que les femmes le sont moins. Mais quel que soit le sexe, la proportion de seniors employés ou ouvriers est plus forte dans la région qu'au niveau national (+ 6 points).

Les jeunes retraitées ont validé davantage de trimestres que leurs aînées

Chez les hommes, le montant moyen de la retraite, et notamment l'avantage de droit direct, varie peu avec l'âge. Par contre, les femmes perçoivent un avantage de droit direct d'autant plus élevé qu'elles sont jeunes (*figure 4*). Ainsi, les écarts hommes-femmes concernant les avantages de droit direct se réduisent au fil des générations. En moyenne, les femmes qui liquident

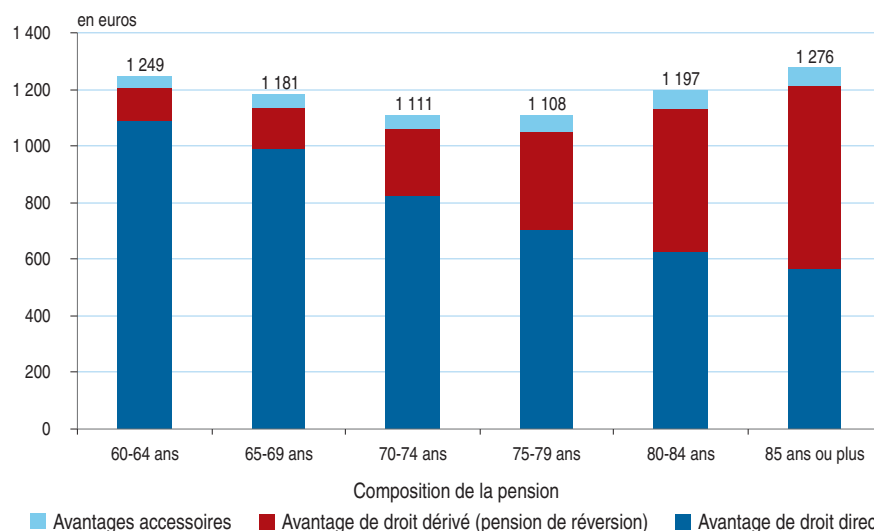
aujourd'hui leur pension de retraite ont validé davantage de trimestres que leurs aînées, notamment huit ans de plus entre les retraitées de 65 à 69 ans et celles âgées de plus de 85 ans (*figure 5*). Les femmes des plus jeunes générations sont en effet plus nombreuses à avoir travaillé, et à être restées actives après la naissance de leurs enfants. En outre, l'instauration en 1972 de l'assurance vieillesse des parents au foyer a permis aux femmes (et aux hommes) de valider des trimestres suite à l'arrêt ou à la réduction de leur activité pour élever des enfants. La différence entre les durées validées par les femmes du Grand Est et celles de la métropole concerne davantage les femmes très âgées, et diminue de génération en génération. En 1968, le taux d'activité des femmes de 15 à 65 ans résidant dans la région était en effet plus faible qu'au niveau national (plus de 4 points d'écart), mais il s'en rapproche petit à petit (1 point d'écart en 2013).

Les jeunes générations de retraitées sont également plus diplômées que leurs aînées et ont occupé des postes plus rémunérateurs, ce qui augmente également leur pension de droit direct. Un quart des femmes de 60 à 64 ans exercent ou ont exercé une profession intermédiaire ou des fonctions d'encadrement, alors que celles nées deux décennies plus tôt sont deux fois moins souvent dans ce cas. À l'inverse, 65 % des femmes âgées de 80 à 84 ans sont d'anciennes ouvrières ou employées, soit huit points de plus que les 60-64 ans. Parallèlement, plus des trois quarts d'entre elles n'ont aucun diplôme ou possèdent un diplôme équivalent au BEPC, contre moins de la moitié des 60-64 ans.

Si les avantages de droits directs sont moindres pour les générations plus âgées, les

4 Les jeunes retraitées perçoivent un avantage de droit direct plus élevé

Montant moyen brut mensuel de la retraite et sa composition



Lecture : les retraitées du Grand Est âgées de 60 à 64 ans perçoivent une retraite mensuelle brute de 1 249 euros en moyenne. L'avantage de droit direct représente 87 % de ce montant.

Champ : Grand Est, retraitées de 60 ans ou plus.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2012, traitements Insee.

droits dérivés quant à eux représentent une part plus importante dans la pension de ces femmes, plus souvent veuves. Ils constituent plus de la moitié de la pension des femmes de plus de 85 ans, contre un huitième de la retraite des 65 à 69 ans. Au total, la pension de retraite moyenne des femmes diminue un peu jusqu'à 80 ans, puis augmente légèrement du fait des pensions de réversion (*figure 4*).

Malgré la hausse de l'activité des femmes, leurs situations professionnelles sont encore aujourd'hui très hétérogènes, avec notamment la montée du chômage et des emplois précaires, qui les touchent davantage que les hommes. De plus, avec la progression des divorces et du célibat, le rôle compensateur des droits dérivés sur la pension globale

pourrait s'amenuiser à l'avenir : alors que seules 10 % des femmes de plus de 75 ans sont célibataires ou divorcées, ces situations matrimoniales sont le lot de 18 % des femmes âgées de 60 à 74 ans, et de 27 % de celles âgées de 50 à 59 ans.

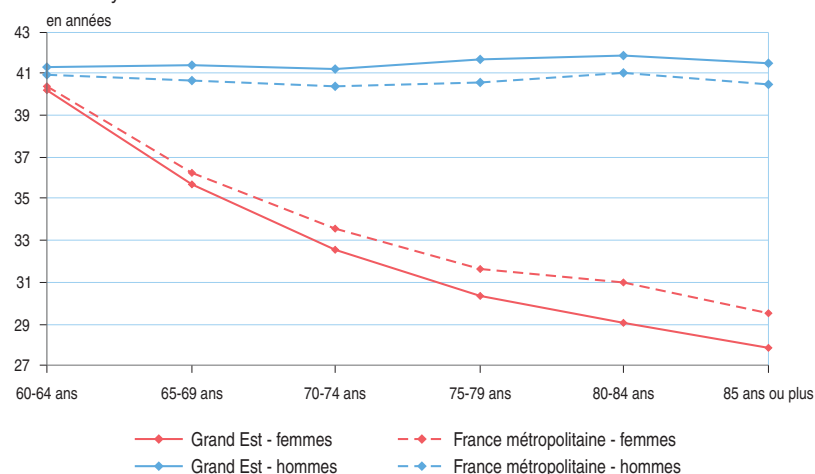
De plus grandes disparités entre retraitées qu'entre retraités

D'importantes inégalités existent entre les retraités, et l'hétérogénéité des situations est plus forte parmi les femmes que parmi les hommes. Ainsi, dans le Grand Est, les 10 % des femmes les plus aisées perçoivent une pension supérieure à 2 115 €, tandis que les 10 % les plus modestes touchent moins de 329 €, soit 6,4 fois moins. Pour les hommes retraités de la région, la différence est moindre, les 10 % les plus favorisés recevant plus de 2 856 €, contre moins de 927 € pour les 10 % les plus modestes, soit trois fois moins.

En France métropolitaine, seule la région PACA rencontre des disparités plus importantes en ce qui concerne la retraite des femmes. Au sein du Grand Est, la Moselle et le Haut-Rhin sont les départements où les inégalités entre les retraitées sont les plus fortes : les femmes les plus favorisées y perçoivent une retraite sept fois supérieure à celle des plus modestes (la Moselle se classe même au 3^e rang des départements français sur ce point). À l'inverse, les Vosges et l'Aube sont moins inégalitaires (le rapport interdécile y est respectivement de 5,1 et 4,4). Les sources de ces disparités sont multiples, liées aux qualifications, à la participation au marché du travail, aux régimes de retraite, à la situation familiale... ■

5 Les jeunes retraitées ont validé davantage de trimestres que leurs aînées

Nombre moyen d'années validées



Note : les durées validées moyennes sont calculées ici sur le champ des personnes déjà parties à la retraite. Ainsi, pour les plus jeunes générations (notamment avant 65 ans), le nombre d'années validées est potentiellement surestimé : en effet, on ne tient pas compte des personnes qui continuent à travailler pour atteindre le taux plein.

Lecture : les retraitées du Grand Est âgées de 70 à 74 ans ont validé en moyenne 32,6 années.

Champ : France métropolitaine, retraités de 60 ans ou plus ayant au moins un droit direct dans un régime de base.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2012, traitements Insee.

L'étude des pensions de retraite ne suffit pas à appréhender entièrement les ressources et les conditions de vie des seniors.

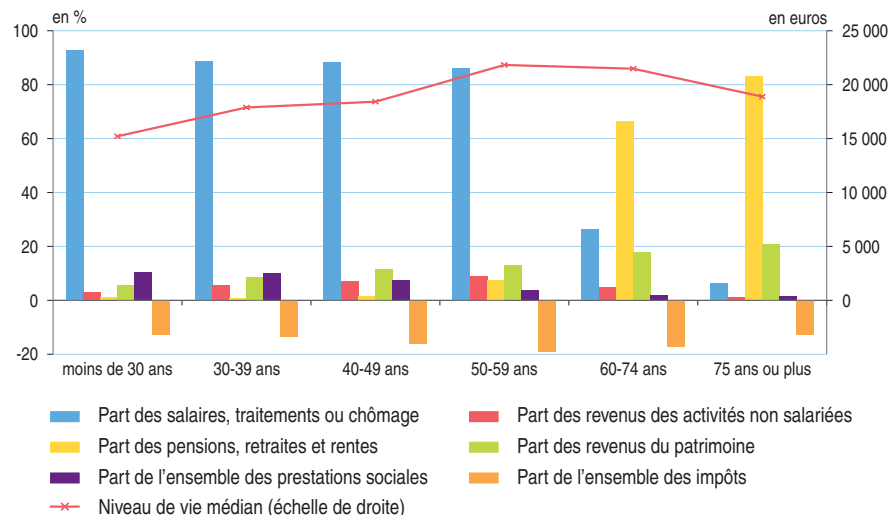
D'une part, les seniors disposent plus souvent que les plus jeunes de patrimoine immobilier ou financier, qui peut constituer une source de revenus. D'après l'enquête Patrimoine 2014-2015, le montant du patrimoine croît en effet avec l'âge, jusqu'à 70 ans, et décroît ensuite légèrement. Le revenu disponible des seniors comporte donc une part plus importante de revenus du patrimoine¹, et à l'inverse, une part plus faible de prestations sociales (prestations familiales et de logement notamment). Au final, dans le Grand Est en 2013, le niveau de vie médian des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans est supérieur à celui de l'ensemble des ménages. À partir de 75 ans, il est légèrement plus faible, mais reste plus élevé que celui des moins de 50 ans.

Les seniors sont aussi moins nombreux à vivre sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1 010 euros par mois et par unité de consommation : 8 % de la population des ménages dont le référent fiscal a entre 60 à 74 ans est dans ce cas et 7 % de celle dont le référent a au moins 75 ans. Ces chiffres sont inférieurs au taux de pauvreté calculé pour l'ensemble du Grand Est (14 %), comme à celui des seniors France entière (9 %).

D'autre part, les ménages âgés dépensent moins en moyenne que l'ensemble des ménages, et leurs postes de dépenses diffèrent (enquête Budget des Familles 2011, en France métropolitaine). Notamment, leurs dépenses en loyers ou en remboursements d'emprunts immobiliers sont plus faibles que celles des autres ménages, car ils sont plus souvent

6 Une part plus élevée des revenus du patrimoine dans les ressources des seniors

Décomposition du revenu disponible et niveau de vie médian, selon l'âge du référent fiscal



Lecture : le revenu disponible des ménages du Grand Est dont le référent fiscal a moins de 30 ans est composé à plus de 90 % de salaires, traitements ou indemnités chômage. La moitié de ces ménages dispose d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 16 800 euros.

Champ : Grand Est, ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

propriétaires de leur logement. Néanmoins, être propriétaire ne protège pas nécessairement de la pauvreté : en effet, dans certains cas, des travaux importants peuvent être nécessaires pour rénover le logement, améliorer ses performances énergétiques,

ou encore l'adapter à une perte d'autonomie. Ainsi, les seniors français dépensent davantage que les plus jeunes ménages pour la réalisation de gros travaux dans le logement, ou encore pour se chauffer (électricité, gaz et autres combustibles).

¹ Il s'agit ici uniquement des revenus du patrimoine figurant sur la déclaration fiscale. Les revenus du patrimoine exonérés d'impôts ne sont pas pris en compte.

La réversion représente plus d'un quart de la pension des femmes

Les pensions de retraite peuvent être composées de différents éléments : l'avantage principal de droit direct est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et des cotisations qui y sont liées. L'avantage principal de droit dérivé, ou pension de réversion, est une prestation de retraite dont bénéficient les veufs ou veuves, sous certaines conditions (de ressources notamment, mais cela dépend du régime de retraite). Elle peut se cumuler à l'avantage de droit direct. Son montant représente un pourcentage (différent selon les régimes de retraite) du montant de l'avantage principal de droit direct acquis par le défunt. À ces deux types de droits peuvent s'ajouter des avantages accessoires (bonification pour avoir élevé trois enfants ou plus, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, allocations du minimum vieillesse¹).

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à bénéficier d'une pension de réversion : 42 % des retraitées de plus de 60 ans du Grand Est, contre 6 % des hommes. Les femmes sont en effet plus exposées au veuvage : elles sont souvent un peu

plus jeunes que leur conjoint, et ont une meilleure espérance de vie. En outre, elles perçoivent une retraite de droit direct en moyenne plus faible que celle des hommes, notamment pour les plus âgées. Elles dépassent donc moins souvent le plafond de revenu au-delà duquel il n'est plus possible de bénéficier d'une pension de réversion dans certains régimes.

La part de retraités bénéficiant d'un avantage de droit dérivé augmente logiquement avec l'âge : c'est le cas d'un peu plus d'une femme sur deux entre 65 et 69 ans, contre près de huit sur dix après 85 ans. Pour les hommes, cette part varie entre 3 % et 18 % selon l'âge.

Les retraitées du Grand Est reçoivent plus souvent un avantage de droit dérivé qu'à l'échelle métropolitaine (près de 3 points d'écart) ; en effet en 2012, 37 % des femmes de plus de 60 ans sont veuves, c'est la proportion la plus élevée parmi les régions françaises après les Hauts-de-France (40 % et 35 % à l'échelle nationale). Le veuvage plus fréquent s'explique d'une part par le statut marital plus répandu

(86 % des femmes âgées de la région sont mariées ou veuves, soit 3 points de plus qu'au niveau national), et d'autre part par une plus forte mortalité des seniors : en 2014, le Grand Est est la deuxième région où l'espérance de vie à 60 ans est la plus faible, pour les hommes comme pour les femmes.

Le veuvage est particulièrement répandu en Moselle et dans les Ardennes, où il concerne près de 40 % des femmes de plus de 60 ans. De 1968 à 2013 dans ces départements, le taux d'activité des femmes de 15 à 65 ans est également plus faible que dans l'ensemble de la région. Ainsi, les proportions de femmes percevant un droit dérivé, et de celles percevant un droit dérivé uniquement, y sont plus élevées. À l'inverse, dans l'Aube, le veuvage est moins fréquent, et les femmes sont moins nombreuses à percevoir une pension de réversion.

Au total, les droits dérivés représentent 26 % de la pension moyenne des retraitées du Grand Est, contre moins de 1 % de celle des hommes, et 23 % de la pension moyenne de l'ensemble des retraitées de France métropolitaine.

¹ Fin 2014, 2,4 % des femmes et 2,5 % des hommes du Grand Est de 61 ans ou plus perçoivent le minimum vieillesse (sources : Drees, enquête sur les allocations du minimum vieillesse ; Insee, estimations de population).

Avertissement

Dans cette étude, les montants des retraites et les durées d'assurance observées correspondent aux informations relevées par les régimes de retraite français uniquement. Ainsi, pour les personnes ayant effectué une partie de leur carrière à l'étranger, on ne dispose pas ici du montant global de leur retraite, mais seulement des pensions versées par les régimes français. De même, les durées d'assurance validées à l'étranger ne sont incluses que lorsque les organismes de retraite interrogés pour constituer l'EIR disposent d'une telle information.

Définitions

La **durée d'assurance validée** inclut, outre les périodes d'activité professionnelle, les périodes de maladie, chômage, invalidité, les périodes d'assurance vieillesse des parents au foyer, les majorations de durées d'assurance pour enfants.

Une carrière est considérée comme **carrière complète** si la durée d'assurance tous régimes est supérieure au seuil de durée retenu pour que la pension ne subisse pas de décote (différent selon le régime et selon la génération).

Sources

Pour l'analyse des montants de retraite, cette étude s'appuie sur l'**échantillon inter-régimes de retraités (EIR) de 2012**. La Direction de la Recherche, de l'Évaluation, des Études et des Statistiques (Drees) du ministère des Affaires Sociales et de la Santé, interroge tous les quatre ans la quasi-totalité des organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire. L'EIR rapproche, individu par individu, les informations provenant des différents régimes de retraite. Il permet ainsi d'avoir une connaissance globale des pensions de retraite, la pension d'un individu étant très souvent la somme de plusieurs composantes versées par différents régimes. L'échantillon compte environ 24 000 retraités de 60 ans ou plus résidant dans le Grand Est.

Les **recensements de population** permettent de décrire les caractéristiques socio-démographiques des seniors.

Pour en savoir plus

- Auger E., Ducharme T., Villaume S., « Isolement, état de santé, conditions de logement : des risques de fragilité plus élevés pour les femmes après 60 ans », *Insee Analyses Grand Est* n° 36, mars 2017.
- Kelhetter D., Mom K., « Femmes : des orientations scolaires puis professionnelles qui ne procurent pas les meilleurs salaires », *Insee Analyses Grand Est* n° 35, mars 2017.
- Ramaye C., « Portrait des seniors du Grand Est : une population moins touchée par la pauvreté », *Insee Analyses Grand Est* n° 31, décembre 2016.
- « Les retraités et les retraites », *Panoramas de la Drees, édition 2016*.
- Collin C., « La part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations », *Études & Résultats* n° 951, février 2016.
- « Parité, activité, salaires », *Insee Dossier Alsace* n° 1, mars 2015.
- Baclet A., « Les seniors : des revenus plus faibles pour les plus âgés, compensés par un patrimoine plus élevé », Les revenus et le patrimoine des ménages, *Insee Références, édition 2006*.
- « Les personnes âgées », *Insee Références, édition 2005*.



Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :
Joël Creusat
Rédaction en chef :
Laurence Luong

ISSN 2492-4547
© Insee 2017